



AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N° 04/ASMI/MINADER/PADFA
II/CSPM/SGCGS/SPM/2023 DU 08 FEV 2023 RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) INDIVIDUEL(LE)
POUR LA PRESTATION DE SERVICES DANS LA PRODUCTION DES CONTENUS EN COMMUNICATION ET LE
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES RADIOS COMMUNAUTAIRES

- 1- La République du Cameroun et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ont convenu de commun accord, du financement et de la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles phase II (PADFA II) avec la signature de l'accord de financement le 25 septembre 2020. Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer les services d'un/une consultant (e) individuel(le) pour la prestation de services dans la production des contenus en communication et le renforcement des capacités des radios communautaires.
- 2- Le PADFA II a pour objectif principal de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles. Aussi, il a pour objectif de développement d'accroître durablement les revenus et la résilience des exploitations familiales productrices de riz et d'oignon. Ses résultats attendus sont entre autres (i) l'augmentation de la production des filières ciblées (riz et oignon) ; (ii) l'amélioration de la conservation, la transformation et la mise en marché des productions ; (iv) le renforcement de la résilience et des capacités techniques et organisationnelles des producteurs desdites filières ; (v) l'amélioration de la situation nutritionnelle des ménages.
- 3- Le PADFA II est mis en œuvre à travers deux composantes techniques (1 & 2) et une composante de gestion. La *Composante 1 « Appui à la production »* vise la mise en place d'un mécanisme durable de développement des filières riz (irrigué et pluvial) et oignon, en vue d'accroître la productivité et par ricochet booster la production chez les petits producteurs organisés en coopératives. La *Composante 2, « Appui à la structuration des filières, à la commercialisation et à l'accès à la diversité alimentaire »* vise un accompagnement dans la valorisation des produits et une meilleure connaissance et pénétration du marché, à travers une approche axée sur l'amélioration de la qualité et la compétitivité des produits. Le Projet intervient dans quatre régions : le Nord, l'Extrême Nord, l'Ouest et le Nord-Ouest.
- 4- Le présent avis porte sur le recrutement d'un Consultant selon la méthode de Sélection Fondée sur les Consultants Individuels « QCI », pour la prestation de services dans la production des contenus en communication et le renforcement des capacités des radios communautaires.
- 5- L'objectif principal de cette prestation est de produire les contenus en communication et de renforcer les capacités des radios communautaires partenaires du PADFA II.

I- QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

La présente prestation est ouverte au consultant individuel ayant les qualifications suivantes :

- Avoir un diplôme universitaire minimal de BAC+5 dans les domaines tel que : communication, journalisme, sociologie, science politique ;
- Justifier d'une expérience professionnelle minimale de 10 ans dans le domaine de la communication ;
- Justifier d'une expérience dans la réalisation des vidéos, production des kits radiophoniques tels que les spots, sketch, magazines etc ;
- Justifier d'une expérience de travail avec les radios communautaires ;
- Justifier d'une expérience de travail dans l'organisation et l'animation des ateliers ;
- Avoir travaillé dans le domaine du développement agricole et rural ;
- Avoir une bonne connaissance des problématiques stratégiques et opérationnelles des filières riz et oignons ;
- Avoir travaillé dans les zones d'intervention du PADFA II ;
- Avoir travaillé avec un des projets financés par le FIDA serait un atout ;

Les Critères éliminatoires sont les suivants :

- L'absence de formulaire FIDA d'auto-certification pour service de consultant (daté, paraphé et signé par le soumissionnaire) est éliminatoire ;
- Le score technique minimum requis après l'évaluation des propositions techniques pour être qualifié est de 80 points sur 100 ;
- Un dossier administratif incomplet ou non conforme au-delà du délai de 48 heures accordées.

